



Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports
Direction des Finances et des Achats

2020 DILT 6 DFA Décision modificative n° 1 du budget annexe des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2020

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre la décision modificative n°1 des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2020, présentée conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux.

Par délibération du Conseil de Paris des 23 et 24 juillet 2020, le budget supplémentaire des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2020 a été arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 17 426 245,88 € pour la section d'investissement et 34 397 612,04 € pour la section d'exploitation.

Le présent projet de délibération a pour objet de vous présenter les ajustements à effectuer d'ici la clôture budgétaire afin de prendre en compte les éléments les plus récents connus du service.

I – SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement vous est proposée équilibrée en dépenses et en recettes à 17 426 245,88 €, montant inchangé par rapport à celui voté au budget supplémentaire pour l'année 2020.

Opérations réelles

1) Recettes d'investissement

Les recettes attendues au titre du FCTVA, chapitre 10, nature 10222, diminuent de 300 000 €.

2) Dépenses d'investissement

Les redéploiements suivants sont proposés :

Un ajustement des inscriptions au titre des immobilisations qui prend la forme

- d'une diminution de 1100 769 € des dépenses au chapitre 21, nature 2182 (achat de véhicules)

- d'une augmentation de 1100 769 € des dépenses au chapitre 23, nature 2318 (autres immobilisations corporelles).

La nouvelle répartition entre les chapitres 23 et le 21 résulte d'un besoin des TAM (constaté lors des secondes prévisions d'exécution) sur les immobilisations en cours (les investissements prévus n'ont pas pu être terminés d'où un besoin croissant sur le 23 et moindre sur le 21).

Opérations d'ordre

En répercussion à la hausse du chapitre 042 en dépenses d'exploitation, le montant de la recette d'investissement correspondante doit être ajusté en conséquence. Le chapitre 040 est ainsi augmenté de 300.000 euros (nature 28182).

II – SECTION D'EXPLOITATION

Opérations réelles

La section d'exploitation vous est proposée équilibrée en dépenses et en recettes à 35 462 612,04 €, soit une augmentation de **1 065 000 €** par rapport aux crédits votés au budget supplémentaire pour l'année 2020.

1) Dépenses d'exploitation

Les inscriptions proposées au titre des dépenses réelles d'exploitation sont les suivantes :

- Une augmentation de 500 000 € des charges à caractère général (chapitre 011), dont :
 - + 265 000 € pour les fournitures d'ateliers compte tenu de l'évolution à la hausse de l'achat de certaines pièces détachées (nature 60223) ; ce qui permet le maintien d'une exécution conforme à 2019
 - + 15 000 € pour les frais de gardiennage (nature 6282) (concentration des produits stratégiques COVID sur sites TAM)
 - + 150 000 € pour les locations mobilières (nature 613), soit un niveau conforme au besoin exprimé (153 K€) mais ce qui signifie une exécution en baisse de 110 K€ par rapport à l'exécution 2019
 - + 40 000 € pour la sous-traitance (nature 611) soit un niveau conforme au besoin exprimé mais ce qui signifie une exécution en baisse de 200 K€ sur ce poste par rapport à l'exécution 2019
 - + 30 000 € pour le nettoyage des locaux (nature 628) du fait du recours à un prestataire extérieur et du nettoyage renforcé compte tenu de l'épidémie
- Le chapitre des dépenses imprévues (chapitre 022) voit son montant augmenter de + 265 000 euros

Opérations comptables

Les écritures d'ordre pour les amortissements par rapport à la somme allouée lors des budgets précédents sont augmentées de 300 000 euros.

2) Recettes d'exploitation

Les inscriptions proposées au titre des recettes réelles d'exploitation sont les suivantes :

- Une augmentation de 1 065 000 € des recettes de prestations de services

Tels sont les ajustements que je vous propose d'apporter au budget annexe des transports automobiles municipaux à l'occasion de la décision modificative n°1 de l'exercice 2020.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris